

Procès-verbal de Classement Performanciel P/MC
selon e-Cahier CSTB n°3562

Procès-verbal n°16-26065214/1 du 7 décembre 2016

valable jusqu'au 31 décembre 2021, sauf annulation ou modification

REVETEMENT DE SOL A USAGE INDUSTRIEL

Système « CONIPROOF PES-115 »
épaisseur nominale 4 mm

SYSTEME PRESENTE PAR : **CONICA**
Industrestrasse 26
8207 SCHAFFHAUSEN
SUISSE
FORMULATEUR CONCEPTEUR : **CONICA**

DESCRIPTION DU SYSTEME :

Système à base de résine synthétique bi-composants appliqué sur support béton et comprenant :

- la couche de base constituée du mélange de la résine époxy bi-composant « CONIFLOOR 115 » et de quartz de granulométrie 0,1 – 0,3 mm, en rapport de 1/1, appliquée à raison de 2 kg/m², et saupoudrée à refus de quartz de granulométrie 0,3-0,9 mm,
- la couche de masse constituée du mélange de la résine époxy « CONIFLOOR 590/1 » appliquée à raison de 600 g/m².

CARACTERISTIQUES OBTENUES (Dossier CSTB n° 16-26065214)

Cf. récapitulatif joint en annexe :

Caractéristiques d'identification :

Epaisseur totale moyenne : 3,90 mm
Masse surfacique totale moyenne : 6 058 g/m²
Rapport Masse (kg/m²) / Epaisseur (mm) : 1,56

Classement performanciel du système décrit, dans les conditions normales de température et d'entretien :

P/M

i	p	r	u
4	3	3	4

P/C

a1	a2	b1	b2	s1	s2	s3	s4	s5
3	3	3	3	3	1	3	3	3

"i" pour choc (impact) ; "p" pour poinçonnement ; "r" pour ripage ; "u" pour usure par roulage.
a1 = acide acétique à 10%, a2 = acide sulfurique à 20%, b1 = soude caustique à 20%, b2 = amines et leurs sels
s1 = méthanol, s2 = trichloréthylène, s3 = essences, s4 = huile de moteur, s5 = liquide de frein

ou, de façon simplifiée :

P / M 4.3.3.4 - **P / C** 3.3.3.3.1.3.3.3

Le classement a été obtenu sur support béton tel que prescrit par la norme NF P 11-213-1 (DTU 13.3-1, « Dallages à usage industriel ou assimilés »), dosé à 350 kg/m³ de ciment CEM II / B-M (LL-S) 32,5 R, de classe C25/30.

Adhérence sur béton humide selon le Guide Technique Sols à usage industriel n°3577_V3 : satisfaisant

Le Technicien responsable des essais

Christophe MURHEL

L'Ingénieur responsable de secteur

Gilbert FAU

Le présent procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques des maquettes soumises aux essais, préparées et réalisées avec les composants décrits et dans les conditions précisées en annexe mais ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Il comporte 1 page et 1 annexe (2 pages).

La liste des procès-verbaux en cours de validité est tenue à jour par le CSTB et disponible sur le site www.cstb.fr.